

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

## MERCREDI 29 AOUT 1917

L'administration communale de Bruxelles a donc, comme on l'a vu le 22 août, refusé de faire enquête sur le lieu d'origine des enfants des écoles. Les commissaires spéciaux se sont alors adressés directement aux chefs d'école.

En suite de quoi, le collège échevinal envoie à ceux-ci l'ordre de service suivant :

*« Nous avons pris connaissance d'une lettre qui vous a été adressée par MM. les Commissaires spéciaux et qui vous invite à dresser, avec indication du lieu de naissance des parents, la liste des enfants de votre école qui reçoivent l'instruction en français.*

*Nous vous interdisons de dresser la liste des enfants fréquentant votre école dans la forme indiquée par MM. les Commissaires spéciaux.*

*Dans la réponse que vous adresseriez à ces derniers, nous vous autorisons à faire état de cette défense. »*

22 août 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170822%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>